

## EDITO

Philippe RAOUL  
Directeur



La mission Santé Travail commanditée par le premier ministre se prolonge.

Les représentants du réseau « PRESANSE » dont nous faisons partie ont pu être auditionnés dans le cadre de l'enquête menée par la députée Mme LE COQ.

Cette démarche vise avant tout à prendre en compte les besoins d'une part des acteurs de terrain et d'autre part des employeurs adhérents aux services de santé au travail.

Les services de santé au travail sont bien reconnus comme des acteurs de proximité par tous. C'est à ce titre que nous avons souhaité être partenaire du salon SAFEXPO organisé par Brest'aim à Brest et à la rencontre des entreprises.

La SANTE AU TRAVAIL EN IROISE a pour but la prévention des risques professionnels sur une partie du territoire finistérien. Elle a pour missions : le suivi médical, l'étude et la préconisation en milieu du travail, l'information santé au travail, le maintien dans l'emploi et la mise en place d'actions, dans les entreprises qu'elle accompagne.

Dans ce cadre, la STI, déjà très active sur les sujets de la prévention et de la sécurité des personnes, est partenaire de l'événement SAFEXPO, pour faire bénéficier les acteurs présents lors du salon, de son expertise dans ces domaines.

Nous serons très heureux de vous accueillir sur notre stand à cette occasion.

Pour plus d'infos : [www.safexpo.fr](http://www.safexpo.fr)

 **SAFEXPO**

SALON DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ · PERSONNES ET BIENS

27 / 28 septembre 2018

*Nouveau salon professionnel à Brest, SAFEXPO sera la rencontre de tous les acteurs de la prévention et de la sécurité au travail.*

### **Infirmiers en Santé au Travail, de nouveaux acteurs**

Suite aux décrets relatifs à la « modernisation de la médecine du travail », les modalités d'action de la STI ont évolué, en phase avec le monde du travail et les besoins de prévention des risques professionnels. Afin de répondre à ses missions, la STI s'est dotée de moyens complémentaires notamment par l'intégration de 13 infirmiers. Ces infirmiers diplômés d'état sont titulaires d'un diplôme universitaire en santé au travail ou d'une licence de Santé au Travail.

#### Les missions de l'IDEST

L'IDEST assure des missions de prévention, de dépistage et de promotion de la santé au travail.

Dans le respect des dispositions du Code de Santé Publique, du Code du Travail et sur la base de protocoles écrits élaborés avec le médecin du travail, l'infirmier réalise les Visites d'Information et de Prévention. Un temps fort pour faire ressortir les liens de réciprocité entre travail et santé, tracer l'exposition aux risques et informer le salarié sur les moyens de prévention. Ces visites donnent lieu à la délivrance d'une attestation de suivi.

Par ailleurs, l'infirmier participe aux actions en milieu de travail : étude de poste, métrologie d'ambiance, maintien dans l'emploi, CHSCT, sensibilisation collective.

#### Une valeur ajoutée

Le renfort en personnel infirmier au sein des équipes constitue pour les salariés et les employeurs une réponse aux besoins et une plus-value en terme de prévention et de suivi. Les infirmiers ne remplacent pas le médecin du travail ; leurs missions ne sont pas superposables, elles sont complémentaires et se font par délégation, sous la responsabilité du médecin, pivot de l'équipe.

**Une ambition partagée « Concourir à la préservation, au développement de la santé au travail et au bien-être des salariés. »**

#### **AGENDA**

Assemblée Générale de la STI  
**Mercredi 27 juin - 15h00**  
6 bis, rue de Kervézennec - Brest

# SUIVI DE LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

## Le suivi individuel renforcé

### Par qui ?

Médecin du travail  
Collaborateur médecin

### Objectif

Assurer un suivi médical sur mesure adapté à l'âge du salarié, à son état de santé, à son poste de travail, aux risques professionnels et à son environnement de travail.

Rechercher s'il n'est pas atteint d'une affection comportant un danger pour les autres travailleurs. Proposer éventuellement des adaptations du poste ou l'affection à d'autres postes.

Informers des risques liés au poste du salarié.  
Sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre.

## La visite d'information et de prévention

### Par qui ?

Un professionnel de santé formé à la prévention  
Médecin du travail  
Collaborateur médecin, interne  
Infirmier santé travail

### Objectif

Garantir un suivi régulier des salariés.

Interroger le salarié sur son état de santé.

L'informer sur les risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail.

Le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre.

Identifier si son état de santé ou les risques auxquels il est exposé nécessitent une orientation vers le médecin du travail.

L'informer sur les modalités de suivi de son état de santé par le service et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.

## ZOOM SUR LE CENTRE ANNEXE DE LA STI À SAINT RENAN



Les salariés des entreprises situées en périphérie de Brest (de Plouzané, à Ploudalmézeau) suivies par l'association Santé au Travail en Iroise (STI) dont le siège est situé au 6 bis de Kervezennec à Brest peuvent être vus en consultation par les médecins et infirmières dans un centre annexe situé à St Renan. Ce centre initialement situé à l'Espace Racine est maintenant localisé à l'Espace Clos Nevez. Plusieurs équipes médicales composées d'un médecin, d'une infirmière, d'une assistante santé au travail et d'une assistante médicale interviennent sur ce centre. Les secteurs d'activités concernés sont variés : agro-alimentaire, commerce, hôtellerie, restauration, recherche, santé, mécanique...

Au total, 677 entreprises situées dans ce secteur géographique regroupant 5 272 salariés vont pouvoir bénéficier d'un suivi par les équipes pluridisciplinaires de la STI.

### **Santé au Travail en Iroise**

6 bis rue de Kervezennec  
29200 BREST / tél : 02.98.02.81.81

Toute l'actualité de la STI sur le site du Service :  
<http://www.sante-travail-iroise.fr/>

